Genève/New York / 20 septembre 2013 – L'**Organisation mondiale de la Santé** accueille avec satisfaction l'
accord
auquel doit parvenir la
Réunion
de haut niveau lors de l'
Assemblée générale des Nations Unies
, et qui devrait permettre d'
améliorer encore l'accès aux soins de santé et aux services connexes pour les personnes handicapées
et de faire en sorte qu'elles puissent
contribuer au développement durable de leur communauté
.

Le 23 septembre, les chefs d'État – lors de la première réunion mondiale jamais organisée sur le sujet – devraient recommander :

- de tenir compte des personnes handicapées lors de la définition et de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 ;
- de chercher à résoudre les nombreuses difficultés auxquelles sont confrontées les personnes handicapées dans leur vie quotidienne – telles que les difficultés d'accès aux services de santé, y compris à la réadaptation et aux dispositifs d'aide ;
- à tous les partenaires, y compris le secteur de la santé, de prendre des mesures d'urgence pour faire en sorte que toutes les politiques de développement profitent aux personnes handicapées ;
- d'améliorer la collecte et l'analyse des données sur le handicap et de rechercher les moyens de les utiliser plus efficacement pour orienter les politiques et les programmes de développement.

Améliorer l'accès aux soins de santé

Les plus d'un milliard de personnes handicapées recensées dans le monde ont toutes les mêmes besoins généraux en matière de santé que les personnes valides – la vaccination, le dépistage du cancer ou encore les services de santé génésique, par exemple. Elles peuvent également présenter des affections liées à leur handicap telles que des ulcères, des infections

urinaires, des paralysies ou une dépression associés à une lésion de la moelle épinière. De nombreuses personnes handicapées ont besoin de réadaptation, par exemple pour reprendre des forces suite à une hospitalisation pour coma diabétique ou la pose d'une prothèse après une amputation.

Pour le Dr Margaret Chan, Directeur général de l'OMS, « trop souvent, les personnes handicapées se heurtent à des obstacles dans l'accès aux services de santé et de réadaptation. On citera notamment la stigmatisation et la discrimination, le manque d'accessibilité et les difficultés financières. Le nouvel accord des Nations Unies peut aider à surmonter ces obstacles ».

À l'heure actuelle, les personnes handicapées sont deux fois plus susceptibles de déclarer que les compétences des personnels de santé et les établissements ne répondent pas à leurs besoins. Elles ont trois fois plus de risques que les personnes valides d'être privées de soins de santé et quatre fois plus de risques de ne pas être traitées de façon satisfaisante dans le cadre du système de santé.

La moitié des personnes handicapées dans le monde n'ont pas les moyens de payer les soins dont elles ont besoin. Elles ont deux fois plus de risques que les personnes valides d'être confrontées à des dépenses de santé catastrophiques et de sombrer dans la pauvreté.

De nombreuses personnes handicapées n'ont pas accès aux dispositifs d'aide et aux services de réadaptation dont elles auraient besoin. Par exemple, 360 millions de personnes sont atteintes de pertes d'audition modérées à profondes, mais la production d'appareils auditifs ne répond qu'à 10 % des besoins mondiaux et à 3 % des besoins des pays en développement ; 200 millions de personnes auraient besoin de lunettes ou de dispositifs pour malvoyants mais n'y ont pas accès. Près de 70 millions de personnes auraient besoin d'un fauteuil roulant mais seules 5 à 15 % d'entre elles y ont accès.

Le document issu de la Réunion de haut niveau met en lumière l'importance qu'il y a à :

- rendre des services de santé de qualité disponibles et abordables pour les personnes handicapées, qui qu'elles soient et où qu'elles vivent ;
- élaborer des politiques et des programmes nationaux contre le handicap qui prennent en compte les besoins de santé et de réadaptation des personnes handicapées, et allouer des ressources appropriées ;
- améliorer les données afin de mieux comprendre les besoins de santé et de réadaptation de ces personnes et suivre et évaluer l'impact des politiques et des programmes.

L'OMS accroît d'ores et déjà ses efforts conformément au document issu de la Réunion en préparant un plan d'action mondial de sept ans : *Better health for persons with disabilities* (Améliorer la santé des personnes handicapées). Le plan d'action s'appuie sur les approches

qui se sont révélées efficaces pour améliorer la santé et le bien-être des personnes handicapées.

Le projet de plan s'appuie également sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées et sur les recommandations du *Rapport mondial sur le handicap* (2011). Il est actuellement revu dans le cadre d'une série de consultations régionales ciblées et d'un processus de consultation en ligne qui prend fin le 11 octobre 2013. Il sera présenté au Conseil exécutif de l'OMS en janvier 2014 en prévision de son examen par la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2014.

LIENS
Rapport mondial sur le handicap
http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/fr/index.html

Handicap et santé : infographie
http://www.who.int/entity/disabilities/infographic/fr/index.html

Projet de plan d'action mondial de l'OMS sur le handicap
http://www.who.int/disabilities/actionplan/en/index.html